

Nouveauté pour les familles : une plateforme de répit

Parents d'autistes, nous avons tous été confrontés à des moments de ras-le-bol, de découragement, de grande fatigue, des moments où on ne sait plus où on en est ...

Un **nouveau service**, financé par les crédits du plan Autisme, sera disponible en **septembre 2017** : une plateforme de répit pour les aidants familiaux des personnes (adultes ou enfants) avec Trouble du Spectre Autistique.

Quelles propositions aux familles ?

- Des intervenants à domicile pour permettre de souffler, de sortir, d'aller chez le coiffeur, de s'occuper de la petite sœur, de faire quelque chose pour soi, d'aller à une formation sur l'autisme, ... ces interventions peuvent être régulières ou ponctuelles
 - Un accompagnement de la personne autiste par ces intervenants pour faire une activité à l'extérieur pour que l'aidant ait du temps chez soi
 - Pour permettre l'accès à leurs places d'accueil temporaire pour des périodes de répit pour les familles, la plateforme sera en contact avec les établissements (IME, FAM, etc.)
 - Des séjours ou des vacances adaptés : la plateforme pourra vous informer des possibilités et vous mettre en contact
 - Des rencontres entre parents
 - Une écoute en cas de difficulté
 - Une orientation vers les bonnes adresses si la demande ne correspond pas à la mission de la plateforme
 - Intervenir sous certaines conditions en cas d'urgence
- NB. : la plateforme de répit n'est pas là pour remplacer l'action éducative auprès de la personne avec TSA, son objectif est le répit de la famille.

Quelles familles sont concernées ?

- Toutes les familles **du Calvados, de la Manche et de l'Orne**
- Ayant en leur sein une personne avec un Trouble du Spectre Autistique (diagnostiqué ou suspecté avec des démarches engagées pour aboutir au diagnostic)

Qui gère cette plateforme ? Qui s'en occupe ?

- Le **RSVA (Réseau de Services pour une Vie Autonome)** avec le soutien actif d'Autisme Basse Normandie porte ce service
- Coordinateur, psychologue et secrétaire seront là pour évaluer avec les familles les besoins de répit, les organiser, superviser et aider les intervenants à domicile, organiser leur formation, évaluer le service rendu avec les familles ; ils seront très mobiles sur toute la région, mais auront aussi des correspondants locaux
- Des services d'aide à domicile

Ce service est-il gratuit ?

- Pas tout à fait : les prestations d'intervenants à domicile auront un reste à charge inférieur à 5 € de l'heure ; les séjours de vacances sont proposés au tarif faits par leurs organisateurs

A qui s'adresser ? Quelles démarches pour en bénéficier ?

- Directement à la plateforme dont l'adresse sera diffusée sur le site d'Autisme Basse Normandie, au CRA, dans les MDPH ou MDA, dans les services (SESSAD, ...) et établissements (FAM, IME, CMPP, CAMSP, hôpitaux de jour, ...), ...
- Auprès d'Autisme Basse Normandie
- L'accès à la plateforme de répit ne nécessite pas d'orientation par la MDPH (MDA).

Dites-nous dès maintenant si ce service peut vous intéresser

- Par mail à l'association : autisme.basse.normandie@orange.fr

Marc Houssay